



La FDSEA dans les rayons de fruits et légumes

En Lot-et-Garonne, hier, une délégation d'agriculteurs de la FDSEA a entrepris une visite des enseignes de la grande distribution afin de vérifier que les tomates et fraises françaises y étaient vendues plutôt que celles des pays étrangers. Les pratiques des supermarchés de l'Agenais se sont avérées globalement satisfaisantes. PH. THIERRY SUIRE



SUDOUEST.FR

Retrouvez-nous sur Facebook
(facebook.com/sudouest.journal)
et sur Twitter (@journalsudouest).



ques années, nous avions déjà des Espagnols, mais un peu plus âgés, et habitués des saisons, se souvient Christophe Corre, de Corre Associés, entreprise de travaux agricoles. Aujourd'hui, les jeunes sont beaucoup plus nombreux. Ils n'étaient pas formés aux travaux de la vigne. Ils ont dû apprendre, mais aujourd'hui, ils font partie de ceux qui travaillent le mieux. »

Si l'entreprise emploie une trentaine de Français, elle embauche aussi une vingtaine d'Espagnols, voire plus quand les missions augmentent. « Durant les vendanges, nous pouvons en avoir une trentaine. Actuellement, nous avons une soixantaine de jeunes Espa-

gnols sur la liste d'attente, mais il n'y a pas assez de travail pour eux tous, décrit Christophe Corre. Depuis deux ou trois ans, se pose le problème de l'hébergement. Nous ne disposons pas de locaux ou de terrain. Face au phénomène, nous avons engagé des démarches pour trouver un terrain avec des sanitaires. Mais nous nous sommes heurtés à des municipalités qui ne veulent pas avoir ces jeunes sur leurs communes. Alors, c'est vrai, on se renvoie la balle, mais ces jeunes mériteraient d'avoir des conditions d'accueil plus dignes. »

(1) Les prénoms ont été changés pour respecter l'anonymat des personnes.

Un parc naturel marin prochainement créé ?

BASSIN D'ARCAÇON
Il s'agit de mieux protéger le milieu marin et d'assurer son développement durable

La ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, devrait annoncer la signature du décret de création du parc naturel marin du bassin d'Arcachon, le 8 juin prochain, Journée mondiale de l'océan. C'est du moins ce qui figure sur son agenda. Son prédécesseur, Philippe Martin, avait déjà annoncé, en octobre dernier, que la signature du décret interviendrait « prochainement ». L'idée avait été lancée par le maire du Teich, François Deluga, en 2008, lors de la campagne pour les législatives.

Le périmètre retenu à l'époque couvre 420 km² d'espace marin (jusqu'à 3 milles au large des passes du Bassin) et 127 kilomètres de côtes, du Porge à Biscarrosse.

« Il y a un mois, j'ai sollicité le président du Conseil régional, Alain Rousset, qui a écrit à Ségolène Royal pour lui demander où on en était », expliquait hier matin le président des ostréiculteurs du bassin d'Arcachon, Olivier Laban, depuis la Commission de Bruxelles, où il se trouve.

« J'ai tellement entendu d'annonces, que j'attends, surtout dans un contexte financier déjà tendu. J'attends de savoir ce qu'il y a dans le décret », commentait, pour sa part, le maire de Lège-Cap-Ferret et président du Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon, Michel Sammarcelli, lui-même fervent défenseur du PNM.

Le cœur des souches pour alimenter les chaudières

BOIS ÉNERGIE
Une entreprise de Lot-et-Garonne a mis au point un système pour extraire le cœur des souches de pin

Le grand problème posé par la tempête de janvier 2009 est celui de la raréfaction durable de la ressource forestière – du moins de 2015 à 2025 – dans un contexte où de nouveaux usages du bois (construction, énergie) viennent s'ajouter aux usages traditionnels.

S'agissant d'énergie, la réflexion s'est donc engagée sur la possibilité de recourir à des « gisements » jusqu'à présent inexploités pour alimenter, en particulier, les grosses chaudières à biomasse des grands établissements industriels.

Les souches sont l'un de ces gisements, dont le potentiel dans la région est estimé entre 300 000 et 400 000 tonnes par an. Mais leur exploitation n'est pas sans inconvénients. Les minéraux qu'elles contiennent alimentent le sol – pauvre du massif landais. Par ailleurs, le sable peut contrarier le fonctionnement des chaudières.

Une idée « italienne »

Christian Castagnet, le patron de l'entreprise Castagnet-Duméou, à Casteljalous (47), spécialisée dans l'exploitation forestière, pense avoir trouvé la solution. Il ne s'agit plus de prélever la souche entière mais uniquement son cœur. Ainsi, les racines restent dans le sol, tandis que l'import de sable est limité. Le système, expérimenté sur quatre parcelles durant toute l'année 2013, est désormais opérationnel.

« C'est une idée que je suis allé chercher en Italie », explique Christian Castagnet. Les Italiens utilisaient cette méthode pour le peuplier. Mais encore fallait-il l'adapter au pin maritime. L'équipement consiste en un trépan – outil de forage rotatif – de 70 centimètres de diamètre, actionné par une pelle hydraulique. Le premier chantier commercial avait lieu la semaine dernière, à Estigarde (40), les cœurs de souche prélevés à cette occasion étant destinés à la chaudière de Smurfit à Facture (33).

La maison Castagnet-Duméou a investi 300 000 euros dans l'affaire, en équipant deux pelles hydrauliques. Pour l'étude du projet, qui a coûté 100 000 euros, elle était assistée par Forêt Logistique Conseil et le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Aquitaine. L'État, la Région, l'Ademe, les Conseils généraux des Landes, de la Gironde et de Lot-et-Garonne en ont assuré le financement.

Un cœur à la minute

Cette étude a conclu à la faisabilité technique du système, souligne Richard Emeyriat, le patron du cabinet de conseil. À sa rentabilité aussi, pour peu qu'il y ait un marché. « Il arrive ! » se réjouit Christian Castagnet, qui, pour l'heure, avoue seule-



Christian Castagnet : « C'est une idée que je suis allé chercher en Italie ». PHOTO PASCAL BATS/© SUDOUEST

Les « pellets » en plein essor

La semaine dernière se tenait à Talence (33) le congrès national de Propellet. Cette association regroupe 80 entreprises représentatives de la jeune filière du chauffage aux granulés de bois (pellets) ; du producteur de granulés au fabricant de poêles et chaudières, en passant par le distributeur. Le secteur est en pleine expansion, s'est réjoui son président, Christophe Saint-Cyr. « Depuis quatre ans, le marché progresse de 30 % l'an, et les usines se montent à mesure que l'activité croît. » En 2012, 680 000 tonnes de granulés avaient

été vendues, la projection pour 2014 est de 1,2 million de tonnes. Les granulés sont fabriqués avec des connexes (sous-produits) de scierie. À base de résineux à plus de 90 %. « Nous connaissons les contraintes sur la ressource et nous soutenons les initiatives en direction des feuillus », a affirmé le président. Toutefois, a précisé Alain Baris, directeur de Grasasa, à Sainte-Sabine (24), « en 2013, les producteurs de pellets en Aquitaine [Archimbaud, Servary, Grasasa...] n'ont pas mobilisé plus de 10 % de connexes, ce n'est pas énorme. »

« L'extraction des cœurs de souche représente un potentiel énergétique de plus de 1 000 GWh par an »

mois. L'autre intérêt, souligne Christian Castagnet, c'est qu'ils se transportent beaucoup plus facilement que des souches entières et donc permettent de réduire les coûts logistiques.

Performance énergétique

Richard Emeyriat insiste pour sa part sur la bonne performance énergétique et environnementale du dispositif : « L'énergie consommée par l'ensemble de la chaîne de mobilisation, relativement à l'énergie renouvelable produite, est de l'ordre de 2,9 % en cas de livraison de cœurs de souche bruts, 4 % en cas de livraison de plaquettes. »

Démonstration faite, en présence des conseillers généraux landais Michel Herrero et Guy Bergès, Christian Castagnet croit plus que jamais en son projet. L'extraction des cœurs de souche à travers le massif landais, affirme-t-il, représente un potentiel énergétique de plus de 1 000 gigawattheures par an.

Jacques Ripoché